



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-5-3

Séance du vendredi 14 février 2020

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SIXIEME PROGRAMMATION DE LA CAMPAGNE 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de Développement Territorial (PDT), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019,

VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la sixième programmation de la campagne 2019 de 26 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, telle que présentée en annexes,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 2 321 770 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération,
- Approuve la convention de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Terres des Hommes Alsace, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité